



interliaisons

COMMISSION EXECUTIVE de l'U.C.R.

- ☞ 2 L'actualité
- ☞ 5 Les retraités dans le monde du numérique.
- ☞ 6 Espace Europe / internationale
- ☞ 7 A Propos du 8 octobre, déclaration de la cgt
- ☞ 8 PLFSS 2020, communiqué de presse CGT
- ☞ 9 Big Brother au programme du PLF 2020 / CGT
- ☞ 10 Intervention d'Olivier Jouchter
- ☞ 11 Relevé de décisions

Octobre
2019
N° 156

Du 1 au 3 octobre




DENIEAULT Michel
SCHMITLIN Marcel

Du 5 au 7 novembre




FLORET Jean-Pierre
BÉAL Jean-François

Du 8 au 10 octobre




SANTONI Pascal
VASSAUX Alain

Du 12 au 14 novembre




JOUCHTER Olivier
BERNADET Marie-Françoise

Du 15 au 17 octobre




BASTIDE Marc
WALLARD Marie-Madeleine

Du 19 au 21 novembre




LAPORTE Alain
BIOT Monique

Du 22 au 24 octobre




BOYER Jocelyne
ATGER Guy

Du 26 au 28 novembre




LEBLOND Martine
BLACHE Daniel

Du 29 au 31 octobre




CAU Cathy
AUFFEVES Jacques

OCTOBRE

Lun	Mar	Mer	jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE

Lun	Mar	Mer	jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

- Commission exécutive
- Bureau
- Férié
- Intersyndicale
- Journées d'action
- Rencontre nationale unitaire avec les USR, UFR

RAPPORT SUR L'ACTUALITÉ

TERRAT
Pascale



En préambule comme je ne suis pas sûr que vous ayez eu le temps de lire le dernier numéro d'Interliasons de la CE qui est arrivé hier, je voulais vous informer qu'en accord avec sa famille un hommage sera rendu à François lors de notre prochaine CE du 14 novembre. Philippe Martinez sera présent et participera également à nos travaux.

Aussi dans mes propos je vais essayer de m'en tenir aux derniers événements, dossiers, luttes et à leurs suites. Concernant les événements celui de la disparition de Jacques CHIRAC n'a pas pu nous échapper. Je ne m'étalerai donc pas sur notre bon et brave ex-président de la République plein de vertus. Vous avez eu plus que l'essentiel. Il est vrai que les médias avaient préparé leur coup depuis un bon moment. Bizarrement peu de chose sur le grand magouilleur qui retombait toujours sur ces pattes.

Un autre événement marquant a été celui l'incendie de l'entreprise Lubrizol qui a produit une pollution de grande ampleur à Rouen avec un manque de transparence flagrant de la part des autorités vis-à-vis de la population. Il y aurait-il volonté de masquer les responsabilités alors que les populations dont de nombreux retraités sont en droits de connaître la vérité. Par ailleurs, le manque de considérations des différents ministres pour les salariés de l'entreprise est révélateur de l'intérêt qu'ils leur portent.

Le dossier Retraite occupe le devant de la scène.

Pour justifier sa réforme des retraites Macron nous rabâche que l'espérance de vie est en hausse et que les retraités seront de plus en plus nombreux donc pour lui il faudrait travailler plus longtemps. Cela étant son raisonnement est appuyé par le fait que l'espérance de vie en bonne santé est de 64,1 ans pour les femmes et 62,7 chez les hommes. Pas bête c'est pour cette raison qu'ils veulent reculer l'âge de départ à la retraite à soixante-quatre ans voir 65. Son calcul est simple: moins de salariés malades donc moins d'arrêt-maladie, c'est tout bénéf.



MACRON, DELEVOYE à RODEZ en campagne

Mais celle-ci fait du sur place depuis 10 ans et l'espérance de vie en France plafonne depuis 4 ans alors qu'elle avait progressé depuis 30 ans.

La bataille idéologique est enclenchée pour faire avaler les pilules. La campagne de com. est bien orchestrée et cadencée. Un coup Macron. Un coup Delevoe. A chaque jour sa peine comme on dit chez nous. Sa prestation à Rodez pour lancer la prétendue concertation devant 500 personnes se veut rassurante. Au nom de l'équité et de la simplicité son système par point serait bien meilleur que le système actuel par répartition. Son objectif embrouiller les salariés et réduire les dépenses liées aux pensions dans le P.I.B.

Je vous propose de faire un petit retour en arrière. Dans le cadre de sa campagne électorale, afin d'avoir le vote des retraités en sa faveur, Macron leur envoyait une lettre en avril 2017. Voilà les grandes lignes de ce courrier.

«• Je m'engage à préserver votre pouvoir d'achat et en redonner au plus modeste. Bien joué avec la hausse de la CSG et en fixant arbitrairement l'augmentation des pensions à 0,3% en 2019 et 2020 alors que l'inflation a été de 1,2%. Les retraités ont pu vérifier en direct la baisse de leurs pensions. Certes, depuis il a reculé, mais tous les retraités ne sont pas encore concernés.

• La réforme des retraites que je propose ne modifiera en rien votre situation ni celle des personnes qui partiront dans les 5 années à venir.

Cette réforme ne se traduira pas par une baisse des pensions. On a raison d'en douter lorsqu'il annonce aux futurs retraités, une retraite complète au minimum à 1000€ alors que c'est en dessous du seuil de pauvreté. Comment peut-on vivre avec 1000€ par mois ? Après combien d'années de travail et d'années de cotisations, à quel âge ? Point d'interrogation. Naturellement on pourrait penser à tous ceux qui aujourd'hui sont en dessous de 1000€. Mais nous devons également penser à tous ceux qui aujourd'hui peuvent prétendre à plus et qui demain auront moins. Si ce n'est pas un alignement par le bas, je ne comprends pas grand-chose. Rappelons notre revendication : pas une pension inférieure au SMIC pour une carrière complète.

• Poursuivons. Je préserverai les fondamentaux de notre système en particulier l'âge de départ à la retraite à soixante-deux ans sera maintenu, ainsi que le fonctionnement par répartition. Pourtant, le 2 octobre dernier à l'occasion de sa rencontre avec Philippe Martinez il a confirmé qu'il faudrait travailler plus longtemps avec une augmentation de la durée de cotisations.

• Je veux lutter contre les déserts médicaux, il est inacceptable qu'il soit impossible de trouver un médecin spécialiste ou généraliste dans certains endroits, dans nos campagnes. Peut-être que madame Buzin n'a pas bien entendu plutôt que de mettre des rustines un peu de partout.

• Je m'engage à vous permettre de bien vivre en particulier lorsque vous avez perdu votre conjoint. Il me semble bien que monsieur Delevoye ait annoncé le recul de 55 à 62 ans pour le reversement de la pension de réversion au conjoint survivant. Pour une mesure solidaire, c'est top. Ce monsieur supprime pendant 7 ans la pension de réversion et que fait le conjoint du jour au lendemain pour bien vivre dignement. Se débrouiller, faire des petits boulots, garder des gamins, faire des ménages, du repassage, du jardinage, des briques pour compenser la perte de revenu. Bien vivre en travaillant tout au long de sa vie voilà la solution Macron alors que nous revendiquons le maintien et l'amélioration des pensions de réversion.»

'Ouf'

Aujourd'hui comment pourrait-on lui faire confiance lorsqu'il dit que les retraités actuels ne seraient pas touchés. Cette réforme serait pour les autres pas pour nous. Comment cela peut être possible avec un seul et unique système ? C'est une blague.

Par contre, avec quelques bémols dans le teaming. Il est vrai qu'en 2040, les retraités actuels auront vingt ans de plus.

Nous avons vu les policiers dans la rue mercredi dernier sans la CGT mais récupéré par des éléments d'extrême droite réclamant l'impunité pour les policiers mis en cause dans des violences. Par ailleurs sans trop d'efforts ils auront obtenu satisfaction concernant leur régime de retraite. Castener avait promis de les soutenir, Delevoye expliquant que sa réforme les concernerait au minima leur assurant le maintien des niveaux de retraite et Macron confirmer mardi dernier à Rodez le maintien des régimes spéciaux dans la police, la gendarmerie et l'armée.

Comme vous le voyez, le système universel promis commence à prendre du plomb dans l'aile.

Pour un peu que les avocats ou d'autres professions libérales s'y mettent. Le système à géométrie variable est enclenché. Mais pour combien de temps sachant que Macron dit vouloir séquencer les dates d'application selon les professions, certaines entreprises, voire au sein même de la fonction publique.

Face à cela la CGT s'engage dans une campagne d'explications pour montrer les dangers de cette transformation profonde.

Et confirmer que notre système actuel est bon. Son plus gros handicap est qu'il souffre de son manque de recettes. Pourtant, la France est le plus grand payeur de dividendes en Europe, 51 milliards de dollars au cours du deuxième trimestre.

Comment faire percevoir que de l'argent il y en a mais pas dans nos poches dans celles des actionnaires ? Les salariés de l'entreprise SOLTEC en Isère en savent quelque chose,

il dénonce un hold-up de l'Etat actionnaire à 25% dans l'entreprise. 20 dirigeants viennent d'empocher 98 millions d'€ après la revente d'actions. Cela correspond à 11000€ par jour sur trois ans.

Le 4 pages confédéral édité en un million d'exemplaires

La question du pouvoir d'achat reste centrale.

sera bientôt disponible. Avec notre expérience et notre vécu nous re-traités avec les actifs nous pouvons aider dans cette campagne d'explication en apportant un œil clairvoyant sans rien lâcher sur nos revendications spécifiques retraitées. La question du pouvoir d'achat reste centrale. Une retraite au rabais c'est un pouvoir d'achat pour les retraités et futurs

retraités en berne. Argument de poids que réfute Macron on constate qu'en Suède avec son régime par point le taux de pauvreté des plus de soixante-cinq ans a atteint 15,8% c'est deux fois supérieur à celui des Français aujourd'hui à 7,8% sachant qu'en Allemagne, c'est encore pire, il est de 17%.

Un mot sur Projet de loi de finances : P.L.F.

La baisse de l'impôt sur les sociétés devrait se chiffrer à 11 milliards d'€ sur le quinquennat. Le gouvernement continue d'affaiblir les impôts progressifs comme l'impôt sur le revenu au profit de la hausse des non progressifs comme la T.V.A., la CSG, c'est-à-dire qu'il continue à piocher dans le porte-monnaie des plus nombreux et pas des plus riches.

Comment ne pas aborder le Projet de loi de finances de la Sécurité Sociale : P.L.F.S.S?

Le choix du gouvernement d'amplifier les exonérations de cotisations sociales, des heures supplémentaires et autres mesures maintient le déficit de la sécu au-dessus de 5 milliards et prévoit 4 milliards d'économie sur l'assurance maladie. Malgré la mobilisation des personnels dans les hôpitaux, c'est la rigueur. Leur réorganisation ainsi que ceux des E.H.P.A.D. devrait atteindre 830 millions d'économies. Alors que l'embauche de 40 000 personnes en E.H.P.A.D. et en personnel à domicile est nécessaire pour le bien-être des personnes âgées. La limitation des pansements, seringues, la diminution du nombre de nuitées hospitalières avec le virage vers l'ambulatoire, les remboursements devraient compléter la diète. Et comme il faut recycler, le fauteuil roulant d'occasion sera remboursé. La hausse de la CSG serait maintenue pour les retraités ayant un revenu fiscal supérieur à 2000€.



Le P.L.F.S.S. intègre également le projet de loi sur la perte d'autonomie qui devrait être présenté d'ici à la fin de l'année. Rappelons notre exigence de sa prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

Dans ce contexte fort de mécontentement et de luttes signalons un appel à Macron publié dans le Parisien libéré venant de 108 célébrités pour sauver l'hôpital.

Les agents de la RATP repartent dans l'action en décembre, les gilets jaunes les samedis, les travailleurs sans papiers, les

coursiers poursuivent leur mouvement.

Venons-en au bilan du 8 octobre.

Dans un premier temps, il faut dire que dans le cadre de la préparation du 8 octobre la détermination des militants retraités est restée intacte. Ils ont été sur le terrain à la rencontre des retraités, ils ont distribué les tracts sur de nombreux marchés. Pour



Les retraités d'Albi innovent

exemple, vous avez dû voir la vidéo sur la page face book de l'U.C.R. des camarades d'Albi qui ont loué le petit train pour sensibiliser la population. Partout en France encore une fois les retraités ont répondu présents pour la défense de leur pouvoir d'achat. Ils ne sont pas dupes de l'enfumage et restent droits dans leurs bottes dans l'unité.

Cela étant à partir des éléments qui ont été enregistrés dans la carte de France des initiatives du site dans les 95 départements 10 n'ont pas contribué. Nous avons recensé 143 initiatives, manifestations ou rassemblements. C'est légèrement moins que le 11 avril et le 31 janvier où nous avons atteint les 162 lieux de rassemblements.

Malgré l'appel des 3 fédérations : santé action sociale, services publics et organismes sociaux les salariés des E.H.P.A.D. ont été très peu de présents à part quelques militants.

Dans certains départements les préfets ont répondu en personne aux demandes d'audience et n'ont pas délégué à leurs directeurs de cabinet. D'autres ont maintenu les portes fermées.

A contrario de la presse nationale les presses locales, télévisions locales et FR3 ont bien couvert les initiatives. Puisque l'on parle presse l'excellent dernier numéro de Vie nouvelle a été distribué dans les manifestations. 14 commandes supplémentaires représentants 625 exemplaires ont été réalisées avant la parution du magazine. Souvent les commandes supplémentaires interviennent après la parution.

La météo nous a été favorable dans la moitié sud de la France, par contre au-dessus de la Loire la pluie était là et malgré tout a pu décourager quelques camarades. Cela étant toujours à partir des informations que nous avons eues sur le site, nous recensons des milliers de manifestants émanant de 140 initiatives soit la moitié. Il nous manque encore quelques grandes villes. Cependant, nous avons vu une faiblesse un peu de partout de la part des autres dans les manifs.

Rappelons que depuis 2014 ce qui fait notre force, c'est l'unité des 9 organisations et associations. Petite parenthèse, c'est ce que voudrait bien casser la C.F.D.T. et l'U.N.S.A. Olivier, Hubert ou Mireille qui ont participé à l'inter U.C.R. nous éclaireront sur leur dernière rencontre. En territoire l'unité est de plus en plus palpable et nous sommes de moins en moins seuls à distribuer sur les marchés. Mais l'U.C.R. a besoin d'avoir un peu plus d'information quant à nos relations

en territoire avec les autres organisations qui composent le groupe des 9. A cet égard une note en direction des USR et U.F.R. leur sera envoyée afin qu'ils nous éclairent sur leur relation et travail en commun.

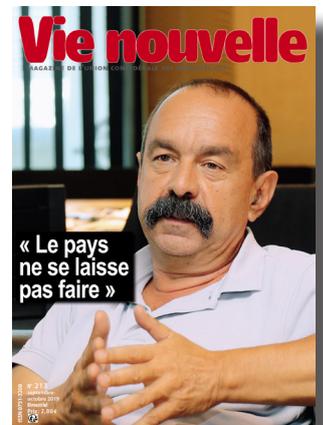
Rencontre nationale 21 novembre

Concernant les suites du 8 octobre l'U.C.R. a proposé à l'intersyndicale de poursuivre la mobilisation en réunissant les responsables de toute France toutes organisations confondues à Paris pour faire un bilan collectif de nos actions communes et adopter une motion à porter à madame Buzin le même jour. La date du 21 novembre a été retenue. Nos luttes ont fait reculer Macron sur la CSG et annulé les exonérations fiscales des aides à domicile pour les plus de soixante-dix ans. Cela doit redonner confiance dans la poursuite de nos mobilisations pour aller à la syndicalisation.

Vie Syndicale

Dernière chose, je vous rappelle que nous avons pris collectivement la décision d'ouvrir notre congrès avec 100 000 syndiqués retraités. Il nous manque encore 3175 FNI pour y parvenir. Chacun d'entre vous a reçu un point précis d'état d'organisation pour chaque département dont vous avez le suivi pour faire remonter au plus vite les retards. Si l'on s'y met tous, on devrait y arriver. Pour plus d'info, je vous renvoie au dernier numéro d'Interliaisons.

Un syndiqué qui arrête son adhésion à la CGT, c'est bien souvent un abonné de moins à Vie nouvelle. Si nous n'avions pas les 2675 les créations, notre bilan qui se situe à moins 1126 abonnements pourrait être encore plus lourd avec les 3801 désabonnements qui proviennent bien sûr des décès, également de camarades en E.H.P.A.D. ne pouvant plus lire qui sont désabonné par leurs familles et de désabonnements collectifs qui sont beaucoup moins nombreux qu'en 2018. Nous devons donc pour la bonne santé de notre organisation retrousser nos manches pour mener cette bataille interne pour aller à la syndicalisation et aux abonnements à Vie nouvelle. C'est sur cette note que j'en termine. Je vous laisse la parole.



LES RETRAITÉ.E. S DANS LE MONDE DU NUMÉRIQUE.

Colloque UCR-CGT 30 janvier 2020 - note de présentation.

Nous sommes toutes et tous concerné.e.s par le numérique et son développement à grande vitesse. Les technologies du numérique traversent aujourd'hui l'ensemble des activités. Elles concernent toutes et tous et ceci quel que soit l'âge.

« Cette question contemporaine et d'avenir place notre syndicalisme en responsabilité dans sa capacité à aborder les enjeux posés par la révolution numérique dans la double dimension qu'ils recouvrent : les besoins sociaux et les besoins sociétaux. (document d'orientation 52ème congrès CGT Dijon - mai 2019).

Dans le cadre de la préparation de son prochain congrès, l'U.C.R.-CGT décide de s'emparer de cette question et de tenir un colloque, le 30 janvier 2020, au siège de la CGT à Montreuil (salle du C.C.N). CGT sollicite plusieurs intervenantes et intervenants hautement expérimentés pour éclairer les militant.e.s et faciliter un débat, au besoin contradictoire, avec ses organisations. Il s'agit de faciliter l'appropriation des enjeux, problématiques et perspectives engendrés par le développement, de surcroît rapide, de ces nouvelles technologies, pour les retraité.e.s. La finalité étant ensuite de dégager des axes revendicatifs afin de conquérir des droits pour protéger, gommer les inégalités, faciliter la maîtrise du numérique tout en maintenant les services de proximité, notamment publics, pour les retraité.e.s et l'ensemble des citoyens, dans un contexte d'indispensable maintien de contact humain.

«Ainsi, le maintien d'une alternative papier, téléphonique ou humaine» est réclamé par le Défenseur des droits qui alerte sur la réforme de la justice à venir, ou l'un des pivots est la dématérialisation.

Il est envisagé de scinder cette journée du 30 janvier en deux temps.

La matinée sera consacrée aux enjeux de l'évolution du numérique : choix, évolutions, maîtrise...

L'après-midi traitera des problématiques qui touchent directement les retraité.e.s : notamment dans les domaines de la santé, de la justice et des droits.

Les présentations des intervenant.e.s seront suivies de débats avec l'assistance.

Les conclusions pointeront les principaux axes revendicatifs.

Il sera ensuite indispensable d'assurer le rendu de ces travaux.

Les UFR, USR seront ensuite invitées à démultiplier en localité, des initiatives d'échanges, pour mieux appréhender, suite à l'évolution du numérique, les difficultés auxquelles les retraité.e.e.s doivent faire face au quotidien, de manière à porter la mise en place de réponses sociales adaptées.



Marie Paule
POUSSIER



Déroulement de la journée :

Animation : José FORT, journaliste à Vie Nouvelle.

Matin.

Présentation : Annie BERTELLE, membre de l'espace U.C.R.-CGT «enjeux de société»

Révolution ou mutations des technologies du numérique et développement de la société :

Pierre MUSSO, docteur en sciences politiques, professeur en sciences de l'information et de la communication.

Longévité et numérique, partage d'expériences :

Gilles BERRUT, gérontologue, Professeur de médecine gériatrique, chef du pôle hospitalo-universitaire de gérontologie clinique du CHU de Nantes,

Services publics, inégalités d'accès, dématérialisation :

Jacques TOUBON, défenseur des droits, ancien ministre (ou sa/son représentant.e).

En attente de réponse.

Après-midi.

Numérique et libertés :

Dominique NOGUERES, avocate, vice-présidente Ligue des Droits de l'Homme

Numérique et santé :

Christophe PRUDHOMME, médecin urgentiste, porte-parole l'Association des Médecins Urgentistes de France, membre de la direction de la Fédération Santé et Action sociale C.G.T.

Conclusions :

Marie Paule POUSSIER membre du Bureau de l'U.C.R.-CGT, responsable de l'espace U.C.R. «enjeux de société»

Communication :

Pascal SANTONI, membre du Bureau de l'U.C.R.-CGT, responsable de l'espace U.C.R. «communication».

Public visé :

USR, mandaté.e.s (CDCA, HCA, C.E.S.E....) UFR, FD, UD.

Invité.e.s :

Confédération, UGICT, INDECOSA, LSR, membres de l'espaces UCR «enjeux de société» et «revendicatif», Direction UCR, Françoise Vagner, Jean-Pierre GRENON

Objectif de participation : 200 personnes, sur inscriptions.

Lieu : Siège de la CGT, salle du C.C.N., 263 rue de Paris 93515 MONTREUIL.

Horaires : 9h/16h.

Le rôle des référent.e.s et coopérant.e.s sera déterminant dans le processus d'inscriptions...



Hubert SCHWIND Mireille PAUME

À la vue de l'importance que prend la politique internationale dans la société d'aujourd'hui, le bureau de l'U.C.R. a validé la proposition de tenir lors de notre 12ème congrès à St Malo, une initiative à caractère internationale.

Plusieurs thèmes ont été proposés.

- Situation des retraités en Europe.
- Construire des solidarités entre retraités européens, pour aller vers des actions communes.
- Renforcement de la FERPA

Nous souhaiterions que cette initiative mette en évidence la cohérence des politiques menées en Europe à l'encontre des retraités.

De même, dans chacun des pays que nous avons ciblés, il y a eu des réformes sur les retraites qui ont eu des conséquences mesurables aujourd'hui sur le niveau de vie des retraité.e.s.

Dans chaque pays ciblé, il y a aussi des organisations qui fédèrent les retraité.e.s, nous avons besoin de connaître les formes d'organisation en place et les convergences nécessaires pour construire des actions communes.

Nous avons volontairement ciblé des pays ne faisant partie de la FERPA, comme l'Allemagne avec le DGB, la Grande-Bretagne, (à la FERPA siège l'Irlande), si possible un pays nordique telle la Suède et des pays avec qui nous avons des relations privilégiées et qui siègent à la FERPA l'Italie et l'Espagne.

L'espace a pris rendez-vous avec l'espace international de la confédération afin de préparer cette initiative dans les meilleures conditions possibles.

Nous souhaiterions que cette initiative soit ouverte à l'ensemble des congressistes.

Il s'agit bien d'avoir un débat de congrès, débouchant sur des perspectives de convergences et de luttes.



RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES

01 55 82 82 73 / presse@cgt.fr / www.cgt.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LE 8 OCTOBRE, LES RETRAITÉS SE SONT MOBILISÉS ; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOIT FAIRE FACE À SES RESPONSABILITÉS

Avec 150 lieux de rassemblement et d'initiatives, partout en France, et plusieurs milliers de manifestant-e-s dans les grandes villes, la journée d'action unitaire des organisations syndicales de retraités, mardi 8 octobre, a marqué une nouvelle étape de la mobilisation sociale.

L'augmentation des pensions et des minima sociaux, le maintien et le développement de services publics de proximité, la défense de l'hôpital public, la situation au sein des Ephpad, etc. sont les principales revendications portées.

Le gouvernement reste sourd aux aspirations sociales qui s'expriment dans le pays, tant de la part des retraités que des actifs et de la jeunesse. Son choix est de poursuivre une politique dogmatique de réduction de la dépense publique, sans jamais remettre en cause les exonérations de cotisation sociale accordées aux employeurs, parmi d'autres faveurs fiscales, qui s'élèvent à plusieurs milliards d'euros et dont l'inefficacité, en termes de maintien et de développement de l'emploi, a été démontrée.

Unaniment, les neuf organisations syndicales de retraités ont, de nouveau, interpellé, par courrier, le président de la République pour lui demander de les recevoir afin d'évoquer :

- le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires ;
- une mesure immédiate de revalorisation des pensions et de rattrapage du pouvoir d'achat perdu ;
- l'annulation de la hausse de CSG pour tous les retraité-e-s ;
- le maintien et le développement des services publics de proximité ;
- aucune pension inférieure au Smic.

Si véritablement, « l'acte 2 » du quinquennat présidentiel s'ouvre dans le respect du dialogue social, les organisations syndicales de retraités ne manqueront pas d'être reçues. Affaire à suivre.

Montreuil, le 9 octobre 2019



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLFSS 2020

Le problème, ce n'est pas le déficit mais l'insuffisance des recettes et de la réponse aux besoins

Loin de l'euphorie de la présentation du PLFSS 2019 qui annonçait un retour à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale, la présentation faite par les ministres Darmanin et Buzyn laisse apparaître un déficit de 5,4 milliards d'euros pour 2019 et une prévision de 5,1 milliards d'euros pour 2020 incluant plus de 4 milliards d'économies nouvelles sur l'assurance maladie.

Une aggravation du déficit qui s'explique avant tout par le choix du gouvernement d'amplifier sa politique d'exonération de cotisations sociales en ajoutant de nouvelles :

- exonérations sur les heures supplémentaires qui coûtent 1,8 milliard d'euros ;
- exonérations de cotisations sur la prime « exceptionnelle » jusqu'à 1.000 euros qui sera prorogée en 2020 ;
- suppression du forfait social sur l'épargne salariale dans les PME dans le cadre de la loi Pacte, soit 600 millions d'euros ;
- création d'un taux intermédiaire de la CSG des retraités, mesure qui n'a pas été financée.

À ces mesures s'ajoute la remise en cause du principe de non-compensation intégrale de ces exonérations, choix qui avait été fait lors de la présentation du PLFSS 2019. Ainsi, le gouvernement répercute directement les mesures d'urgences dans le déficit de la sécurité sociale, ce qui revient à faire payer ceux qui en bénéficient.

Pour la CGT, c'est le principe même des exonérations de cotisations sociales sans aucune contrepartie, ni sur les salaires, ni sur l'emploi, qui doit être remise en cause.

Par ailleurs, après 6 mois de grève des urgences, afficher un Ondam (objectif national des dépenses d'assurance-maladie) en croissance de 2,3%, plus faible que l'an dernier, est une véritable provocation.

La Commission des comptes chiffre elle-même à 4,4% la croissance spontanée des dépenses ce qui entraîne, de fait, des mesures d'économies devant représenter plus de 4 milliards d'euros.

Pour la CGT, la première urgence est d'ouvrir des lits en nombre suffisant, de créer des emplois et de revaloriser la valeur du point dans la fonction publique hospitalière (et non de se limiter à une prime réservée aux seuls personnels des urgences).

Pour financer ces mesures, la CGT propose de mettre fin à l'assujettissement des hôpitaux publics à la taxe sur les salaires, soit un montant de 4 milliards d'euros.

Le PLFSS intègre également des mesures préconisées dans le rapport Libault concernant la perte d'autonomie qui fera l'objet d'un projet de loi d'ici la fin de l'année. Ces mesures visant à indemniser les aidants. Si cette mesure peut être importante pour les personnes concernées, elle ne constitue qu'un aspect du dossier de la perte d'autonomie. Pour la CGT, il importe avant tout de reconnaître la perte d'autonomie comme un droit nouveau dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

La branche Accident du Travail / Maladie Professionnelle présente, comme les années précédentes, un excédent. Cela rend possible, ainsi que le revendique la CGT, un ambitieux programme de prévention en faveur de la santé au travail ; l'exemple récent de Lubrizol démontre bien l'ampleur de ce qu'il y a à réaliser sur ces questions.

Les ministres sont restés muets sur la réforme des retraites, renvoyant au grand débat national annoncé par le président de la République.

Ce sont enfin les conditions mêmes d'élaboration des lois de financement de la Sécurité sociale qui doivent être profondément rénovées, en fixant des règles claires (et qui ne changent pas chaque année au gré de la créativité budgétaire des experts de Bercy) et en associant les Conseils d'administration des caisses nationales de Sécurité sociale, dès la construction des orientations du PLFSS.



Big Brother au programme du PLF 2020

Publié le 14 oct 2019 Dans le cadre du Projet de loi de financement (PLF 2020), dans lequel apparaît un déficit de 5,4 milliards d'euros pour 2019 et une prévision de 5,1 milliards d'euros pour 2020, le gouvernement prévoit d'expérimenter pendant trois ans la surveillance des réseaux sociaux et la collectes des données personnelles afin de lutter contre la fraude fiscale.

Glissée dans l'article 57 de la loi de Finances 2020, la disposition inquiète la Commission nationale informatique et libertés (Cnil). La Cnil a émis un avis réservé le 12 septembre, dans lequel elle considère que « **la nature des traitements projetées sont susceptibles de porter atteintes aux droits et libertés des personnes concernées**. La mise en œuvre de tels traitements interviendra de facto bien au-delà du périmètre des données susceptibles d'avoir une incidence en matière fiscale et douanière, dans le champ des libertés publiques des citoyens en étant **susceptible de porter atteinte à leur liberté d'opinion et d'expression** ».

Un logiciel « antifraude »

Ce dispositif se basera sur le logiciel antifraude de Bercy, le CFVR (ciblage de la fraude et valorisation des requêtes). Ce dernier fonctionne grâce à une intelligence artificielle qui mouline différentes bases de données de l'État afin de détecter automatiquement les fraudeurs. **La surveillance des réseaux sociaux est déjà une réalité : il arrive déjà aux contrôleurs fiscaux de vérifier les réseaux sociaux pour des contrôles ponctuels**. « Surveiller les réseaux sociaux permet de géolocaliser une personne, pour savoir si une personne vit ou non plus de six mois à l'étranger. Ils permettent aussi de vérifier que le train de vie soit conforme aux déclarations fiscales.

Ce genre de vérification n'est pas nouvelle, les outils informatiques **et les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, etc.) apparaissent comme de nouveaux outils de surveillance** », explique Pierre-Yves Chanu administrateur CGT de l'Acoss (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale). « **La CGT a toujours dénoncé la fraude fiscale, mais la lutte contre la fraude fiscale ne doit pas se faire aux détriments des droits des citoyens.** »

La Cnil s'en mêle

La CNIL a exigé que les résultats des l'expérimentation lui soient transmis par Bercy. Ce bilan devra comporter les conditions de mises en œuvre, la liste des sources internet, le détail des algorithmes, entre autres. Pour calmer les critiques, le ministère a précisé que **l'expérimentation vise spécifiquement « les gros fraudeurs »**. **Une précision mentionnée nulle part dans le PLF et insuffisante** pour calmer les inquiétudes. Dans une période où la surveillance généralisée devient la norme et cible toujours les plus fragiles, ce genre de dispositif inquiète.

Des dispositifs à l'étude

Inspirés par la série américaine « Lie to me », les dirigeants de la Sécurité sociale ont récemment demandé à un organisme de formation, l'institut 4.10, de lancer un appel d'offres pour **une formation à la détection des mensonges**. Ce serait 749 999 € HT qui pourraient être débloqués pour former les salariés des CPAM, de CAF et des Carsat par groupe de 8 à 12 personnes sur des sessions de deux ou trois jours.

Pour rappel, en 2017, la fraude aux prestations sociales représentait 587 millions d'euros et concernait 0,3 % des bénéficiaires, **tandis que la fraude aux cotisations sociales est estimée entre 5,2 et 6,5 milliards d'euros – soit 11 fois plus**.

INTERVENTION D'OLIVIER JOUCHTER



Pour répondre à une intervention au sujet de la CSG : on réaffirme ce qu'on a déjà dit depuis longtemps : il y a une position de la CGT qui est claire. On a un positionnement en deux temps : dans le groupe des 9, on dit que l'on est pour l'annulation de la hausse de la CSG, c'est le socle commun pour lequel on s'est mis d'accord avec tous, y compris un certain nombre d'organisations comme la CGC et la CFTC. Ça ne nous empêche pas de dire dans un second temps que la CGT est pour l'annulation de la CSG. C'est la position historique de la CGT, mais il faudra aussi qu'on trouve les moyens de lui substituer autre chose.

l'inter UCR

Concernant l'inter UCR, il y a eu une réunion le 4 octobre. Historiquement c'était Mireille Paume et Hubert Schwind qui participaient à ces réunions. Mais là comme c'était une réunion de rentrée, après le décès de François, j'ai souhaité y participer parce qu'on savait que du côté de la CFDT il y avait quelques intentions politiques. Je ne sais pas si vous avez pris connaissance du « temps fort » de la CFDT qui a appelé toute seule à une journée d'action le 3 octobre sans l'UNSA. Malgré l'engagement du Secrétaire Général, Laurent Berger, ce fut très petit. Ils savent pertinemment qu'ils sont en difficulté et leur isolement leur nuit. Après avoir évoqué les affaires de la FERPA, Dominique Fabre était venu avec l'intention d'enfoncer une porte, car son souhait est d'ouvrir un deuxième cadre unitaire. Après la position de FO, j'ai rappelé notre position, notre volonté syndicale à réunir le plus grand nombre de syndicats. S'il y en a qui ne sont pas d'accord avec ça comme la CFDT et l'UNSA, je le regrette, mais ça les regarde. On considère le cadre syndical dans sa capacité à rassembler le plus grand nombre d'organisations syndicales pour rassembler le plus grand nombre de retraités dans un contenu et un socle revendicatif du plus haut niveau. C'est ce qu'on considère pour se mettre d'accord.

Préparation du congrès de l'UCR

Il faut faire attention, on est dans une période qui demande à être observée et on est aussi dans le cadre de la préparation du congrès de l'UCR. Il y a des collectifs qui ont été décidés, mais qui doivent maintenant travailler. Les dernières réunions qui ont eu lieu rassemblent très peu de camarades. Faisons attention aux sollicitations faites, sinon on pourrait se retrouver en difficulté dans la préparation du congrès. On a aussi besoin de cohésion et de solidarité pour travailler à la fois sur les questions revendicatives et la préparation du congrès.

Intersyndicale du 18 octobre

Rappelons la réunion de l'intersyndicale du 18 octobre et on fera le point de l'initiative du 21 novembre. On a convenu que l'on situait la suite de notre action sans rien céder sur la question du pouvoir d'achat dans le cadre du PLFSS. 10

On est une organisation dans la confédération.

Il faut formuler un certain nombre d'exigences vis-à-vis du gouvernement, car l'on sait que le PLFSS dans l'état ne nous convient pas, que ce serait à nouveau une régression. N'oublions pas l'argumentaire de la Confédération, le quatre pages à 1 million d'exemplaires. Je suis pour qu'on respecte la hiérarchie des normes. On est une organisation dans la confédération. Ce serait judicieux qu'après on ait notre matériel à nous. On a un petit peu de temps sans attendre Noël pour le préparer. Ce n'est pas quelque chose qui est en dehors de notre bataille sur le pouvoir d'achat.

Aler à la rencontre des syndiqués

Prendre le temps aussi de passer par nos syndiqués. Il faut qu'on considère la situation des sections syndicales une par une. Ça doit nous donner des idées. On n'y reviendra à un autre moment.

Les lettres aux Maires,

Sur les lettres aux Maires, nous n'avons peut-être pas suffisamment insisté sur l'importance. Ce n'est pas circonstancié, c'est aussi notre volonté d'installer notre activité revendicative dans les territoires. Il y a certes les députés, on ne va pas les oublier, même si parfois on en a assez d'aller les voir. On se doit aujourd'hui et demain d'aller les voir, de pouvoir les interpeller régulièrement. Cela peut contribuer aussi à asseoir notre activité en territoire sur, par exemple, les besoins de services publics, etc. La presse dernièrement me demandait si nous n'étions pas un peu opportunistes avec dans le calendrier des élections municipales. J'ai répondu positivement, mais on ne limitera pas notre propos à ces élections là. On entend exister durablement. Là où ce n'est pas encore fait, allons-y, mais aussi faites remonter les courriers.

Rendre hommage à François

Dernière chose, j'insiste sur la participation du plus grand nombre de camarades le jour de l'hommage à François. Vous allez recevoir dans les prochains jours un carton sur lequel nous vous demandons de confirmer votre participation.



RELEVÉ DE DECISIONS

Actualité et enseignements des actions des 24 septembre et 8 octobre (Pascale Terrat)

- Dans un contexte difficile : proximité de la journée d'action du 24 septembre, lancement des débats sur la réforme des retraites, très peu de reprises dans les médias nationaux focalisés sur la tuerie de la Préfecture de police, la journée d'action du 8 octobre a cependant compté plus de 141 rassemblements et manifestations. Par contre, nos initiatives ont été bien couvertes par les médias locaux, notamment par FR3.
- Les difficultés rencontrées pour la remontée des informations ne nous ont pas permis d'établir le nombre total de participants, d'où l'implication nécessaire des référents et des coopérants pour veiller à ce que les USR renseignent la carte de France en ligne sur le site de l'UCR.
- L'objectif de retrouver au 12^{ème} congrès un total d'adhérents de 100 000 est rappelé. Il est le principal levier pour développer l'action.
- L'effort pour développer la diffusion et l'abonnement à Vie Nouvelle doit être poursuivi et accentué, car le nombre de nouveaux abonnements ne compensent les pertes. Les commandes du numéro de rentrée témoignent d'une dynamique dont il faut profiter.

Les suites du 8 octobre (Olivier Juchter)

- La prochaine réunion du groupe des 9 a été fixée au 18 octobre.
- Au regard des résultats de la journée du 8 octobre, il est nécessaire de réactiver les méthodes de préparation des initiatives et leur recensement.
- PLFSS 2020 : la Confédération va publier un argumentaire et un tract grand public. Faire un tract spécifique aux retraités sur les mesures prévues, la loi sur l'autonomie, l'ONDAM hôpital...

- Aidants : prévoir également une expression spécifique de l'UCR-CGT sur la dépendance et les aidants. Nous avons besoin d'une réflexion plus poussée de la CGT sur les aidants.
- Après le débat à la CE et les interventions de camarades portant sur l'unité et la revendication de la suppression de la CSG, il nous faut marteler la position de la CGT sur la CSG pour ne pas y revenir sans cesse.
- L'unité : rassembler les résultats de l'enquête sur la situation de l'unité dans les départements.

Colloque du 30 janvier sur « Nouvelles technologies du numérique, enjeux pour les retraités » (Marie Paule Poussier)

L'utilité et la pertinence de cette initiative font l'unanimité au sein de la CE. Le programme et la préparation du colloque présentés par Marie Paule sont adoptés avec une recommandation : veiller à ce que la problématique des inégalités d'accès aux applications numériques, tant territoriales qu'en terme d'appropriation soit bien traitée dans le thème « Numérique et libertés ».

Point congrès : initiative européenne dans le cadre du 12^{ème} congrès de l'UCR (Mireille Paume)

La CE a adopté le principe de l'organisation d'une rencontre internationale en soirée, qui ne se résumerait pas à un salut des délégations, mais qui permettrait un échange sur la situation des retraités dans chacun des pays européens invités. Suggestion a été faite d'élargir l'invitation à la Grèce, le Portugal et la Belgique.

Hommage à François Thiery-Cherrier

La date est fixée au 14 novembre, en présence de Philippe Martinez. Faire le nécessaire pour une participation la plus large à l'hommage.